



Actions menées par le Conseil national des droits de l'Homme du Maroc en matière de lutte contre le Covid19

1. Le Conseil national des droits de l'Homme du Maroc (CNDH) présente tout d'abord, ses sincères condoléances aux marocains et autres nationaux qui ont perdu l'un de leur proches à cause de cette pandémie et salue les messages de compassion et de soutien durant ces moments difficiles.
2. Le CNDH souhaite partager avec ses membres, ses collaborateurs, ses partenaires et l'ensemble de l'opinion publique, ses préoccupations au sujet de la crise sanitaire actuelle et de son impact sur les droits de l'Homme dans notre pays.
3. Un décret-loi n° 2.20.292 portant sur les dispositions relatives à l'état d'urgence sanitaire et aux procédures de sa déclaration a été adopté, dans le cadre de l'article 81 de la Constitution, et publié au Bulletin officiel, dès le lendemain pour son entrée en vigueur.
4. Le CNDH surveille de près l'évolution de la situation des droits de l'Homme, et recommande aux citoyens et étrangers de veiller au respect des mesures prises par les autorités publiques y compris celles préconisées par le Ministère de la Santé pour atténuer la propagation du virus, en respectant notamment les consignes relatives au confinement et celles liées aux mesures sanitaires et d'hygiène.
5. Le CNDH maintient un contact régulier avec les différents acteurs institutionnels et non institutionnels pour échanger des informations et proposer ses recommandations.
6. Le bureau du conseil a tenu sa réunion mensuelle par visio-conférence, le premier avril 2020, pour évaluer les mesures prises par les autorités, ainsi que celle prises par le CNDH et a recommandé un certain nombre d'actions¹.
7. Le CNDH souhaite faire part des actions entreprises depuis le début de cette crise :

I. Mesures préventives au sein du CNDH

8. Dès l'annonce des premiers cas et avant la déclaration officielle par les autorités marocaines de l'Etat d'urgence sanitaire, le CNDH avait décidé d'adopter le télétravail pour son personnel à qui il a octroyé une autorisation d'absence exceptionnelle jusqu'au 3 avril 2020, celle-ci a été prolongée jusqu'à la date du 20 avril, prévue par les autorités marocaines.²
9. Un outil de visioconférence a été mis en place pour assurer une communication permanente entre les différentes entités administratives, les comités permanents, les membres des mécanismes nationaux que le CNDH abrite, et les commissions régionales. Le même outil est utilisé pour les différentes réunions du personnel du CNDH.
10. Le CNDH a également suspendu ses activités locales, nationales et internationales, et ce jusqu'à nouvel ordre. La suspension ne concerne pas les actions de monitoring ni de traitement des plaintes en lignes et par téléphone, ni les activités ou réunions qui peuvent être effectuées à distance.

¹ <https://cndh.org.ma/fr/communiqués/communiqué-de-presse-concernant-la-reunion-du-bureau-du-conseil-national-des-droits-de>

² <https://cndh.org.ma/fr/communiqués/propos-du-coronavirus-covid-19-et-des-mesures-de-precaution-prises-par-ladministration>

11. Tous les locaux du CNDH, y compris ceux de ses 12 Commissions Régionales, de son institut et du siège central ont été désinfectés dès le début de la pandémie. Aussi, des désinfectants et des gants ont été mis à la disposition du personnel et des consignes médicales ont été affichées dans les différents bureaux du CNDH.
12. Une vidéo de sensibilisation sur les mesures d'hygiène nécessaires contre la contamination et la prorogation du virus à été postée sur Facebook au profit du personnel du CNDH dès le premier jour de la diffusion des informations relatives au COVID19.³
13. Le CNDH a mis le téléphone de l'assistante sociale du Conseil à la disposition de ses membres et de son personnel pour les cas d'urgence liées à l'apparition des symptômes du COVID19. Une ligne téléphonique a été dédiée à la correspondance et à la demande d'informations.

II. Poursuite des missions du CNDH : Réception des plaintes, monitoring et actions de sensibilisation

14. Le CNDH a informé, en date du 16 mars 2020, l'opinion publique de la mise en place d'un numéro de téléphone et d'une adresse de courrier électronique spécifiques pour la réception de toute plainte ou toute information de la part du public de même qu'il poursuit ses missions de suivi et de monitoring de la situation des droits de l'Homme au Maroc conformément à la législation nationale et aux instruments internationaux pertinents.
15. Le 23 mars, le CNDH a publié un communiqué⁴ dans lequel il a appelé les autorités publiques à veiller au non-dépassement par certains éléments des forces de l'ordre des principes de nécessité et de proportionnalité lors de l'utilisation de la force pour l'exécution de la loi et la mise en œuvre des dispositions exceptionnelles actuelles. Dans le même communiqué, le CNDH a dénoncé les agissements de certains individus qui exploitent la religion pour appeler au rassemblement des citoyens, les inciter à contrevenir aux consignes des autorités publiques, en particulier les autorités sanitaires, et les inciter à sortir dans la rue et les exposer au danger.
16. Le CNDH poste régulièrement sur ses réseaux sociaux une série de spots vidéo de sensibilisation au COVID 19 et concernant les mesures de confinement en trois langues parlées au Maroc, à savoir l'arabe (dialecte la langue amazigh et le hassani⁵.
17. Le CNDH a mis en place une équipe spéciale pour le monitoring des droits de l'Homme et une autre pour le suivi de l'application de l'Etat d'urgence.⁶
18. Une note a été partagée avec les Présidents des Commissions régionales du Conseil pour assurer le monitoring au niveau de leurs régions.
19. Des réunions quotidiennes avec les responsables du CNDH sont tenues pour échanger des informations et se concerter pour assurer l'intervention du Conseil.

III. Actions de plaidoyer en faveur des catégories vulnérables

³ <https://cndh.org.ma/fr/communiqués/propos-des-mesures-de-precaution-prises-par-ladministration-du-cndh-pour-prevenir-la>

⁴ <https://www.facebook.com/241212672715310/posts/1521532191350012/>

⁵ <https://www.facebook.com/CNDHMaroc.ar/videos/1857572094377659/>

<https://twitter.com/CNDHMaroc/status/1242936682292416513?s=09>

<https://twitter.com/CNDHMaroc/status/1242817984600715269?s=09>

<https://www.facebook.com/CNDHMaroc.ar/videos/882942595487143/>

⁶ <https://cndh.org.ma/fr/communiqués/communiqué-de-presse-concernant-la-reunion-du-bureau-du-conseil-national-des-droits-de>

20. Concernant les droits des personnes handicapées, le CNDH a publié sur ses réseaux sociaux une vidéo de sensibilisation en langue des signes sur les mesures de prévention contre la prorogation du virus et de confinement. Cette vidéo a été reprise par d'autres acteurs et internautes⁷.
21. Des lettres ont été adressées aux différentes chaînes de télévision les incitant à promouvoir l'inclusion de la langue des signes dans leurs programmes, leurs actions de sensibilisation et leurs bulletins d'information en tant que contribution à la sensibilisation et la protection des personnes handicapées.
22. Concernant la communauté des étrangers y compris celle des migrants et réfugiés au Maroc, le CNDH a publié une vidéo en français, anglais et espagnol⁸ ainsi qu' en deux langues les plus parlées par les migrants, à savoir le Wolof et Lingala pour la sensibilisation aux mesures d'hygiène et de diffusion des mesures de confinement et de l'Etat d'urgence⁹.
23. Le CNDH a saisi des autorités compétentes en vue de veiller à la prise en charges sanitaire des migrants et réfugiés au Maroc.
24. Le Bureau du CNDH a proposé aux autorités marocaines, à l'issue de sa réunion du premier avril 2020, d'étendre les mesures de soutien financier prises par le gouvernement à tous les groupes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les enfants, les migrants, les réfugiés et les personnes âgées.
25. Des opérations de soutien et d'hébergement en faveur des migrants de grande vulnérabilité ont été organisées par les Commissions régionales de Fès-Meknès et de Dakhla-Oued Eddahab.
26. Le CNDH a adressé une lettre au ministère de l'Intérieur, sur le droit au séjour des étrangers dans le contexte de pandémie Covid 19, relative à la fermeture des services de contrôle des étrangers, et de la prolongation implicite des documents d'identité. En vue d'assurer à l'ensemble des personnes concernées, l'accès à l'information, aux procédures qu'elles devront respecter lors de la réouverture, et d'éviter toute rupture de droit. Par ailleurs, et afin de s'assurer que toute personne résidant au Maroc soit informée des mesures prises par les autorités, et ainsi favoriser le respect desdites mesures, et en vue de préserver la santé, la sécurité, et le droit au recours des personnes concernées, le CNDH a sollicité la suspension de toute mesure de reconduite à la frontière et d'éloignement du territoire marocain.
27. S'agissant des droits des réfugiés, en particulier, le CNDH coordonne avec le Haut-commissariat aux réfugiés pour s'assurer des mesures mises en œuvre par les différents partenaires pour garantir la continuité des services nécessaires aux réfugiés et demandeurs d'asile. Deux réunions ont déjà été tenues sur les activités, initiatives et difficultés d'intervention dans le cadre de l'assistance aux réfugiés et aux demandeurs d'asile dans le contexte actuel. Certaines pistes de coopération ont été

⁷ <https://www.facebook.com/CNDHMaroc.ar/videos/536573430612036/>
<https://twitter.com/CNDHMaroc/status/1242585834601287686?s=09>

⁸ Français
<https://www.facebook.com/CNDHMaroc.ar/videos/483813499173424/>
<https://twitter.com/CNDHMaroc/status/1242887171289292805?s=09>
Espagnol

<https://www.facebook.com/CNDHMaroc.ar/videos/751777468684668/> <https://twitter.com/CNDHMaroc/status/1243128213515177984?s=09>

⁹ Wolof

https://m.facebook.com/story.php?story_fbid=1524448837725014&id=241212672715310?sfnsn=mo
<https://twitter.com/CNDHMaroc/status/1243198617059549189?s=09>

Lingala https://m.facebook.com/story.php?story_fbid=1524546387715259&id=241212672715310?sfnsn=mo

signalées pour encourager l'inclusion des étrangers en situation précaire dans les dispositifs mis en place.

IV- Actions de prévention dans les lieux de privation de liberté

28. Des courriers ont été transmis à toutes les administrations publiques responsables des lieux de privation de liberté en vue de les sensibiliser aux mesures spécifiques contre la prorogation du Virus.
29. Une note a été mise à leur disposition, relative à l'avis du Sous-Comité des Nations unies pour la prévention de la torture (SPT) aux États parties et aux Mécanismes nationaux de prévention relatifs à la pandémie de coronavirus, adopté le 25 Mars 2020 et qui recommande les mesures à prendre par les autorités concernant l'ensemble des lieux de privation de liberté dont les centres de détention, les centres de détention des migrants, les camps fermés de réfugiés, les hôpitaux psychiatriques, les centres et autres établissements médicaux.
30. Un monitoring des centres de protection d'enfance est actuellement assuré par la Commission régionale de Fès.
31. S'agissant des droits des personnes détenues, le CNDH suit de près leur situation et s'enquiert de la situation régulièrement auprès de la Délégation générale à l'administration pénitentiaire et à la réinsertion (DGPAR) . Le CNDH s'est assuré qu'aucun cas de contamination par le COVID19 n'a été signalé à cette date et que les mesures préventives contre la prorogation du virus sont mises en œuvre par la DGAPR.
32. Dans le cadre de son interaction avec l'administration pénitentiaire, le CNDH a été également informé que, suite à la décision de la suspension des visites familiales aux détenus qui reprendront dès la fin de la période de confinement, la durée des communications téléphonique des détenus avec leur famille a été prolongée.
33. Un suivi quotidien est assuré par l'équipe mise en place en vue de faire un monitoring des difficultés ou des violations et de proposer des actions.

V- Actions prises au niveau international

34. Le CNDH maintient un contact régulier avec le Réseau des institutions nationales africaines des droits de l'Homme (RINADH) au Kenya et d'autres INDH partenaires en Afrique à propos de la pandémie COVID-19.
35. Dans ce cadre, le CNDH a élaboré le draft zéro de la déclaration des INDH du RINADH sur la protection et la promotion des droits de l'Homme dans le contexte de la lutte contre la pandémie COVID 19.
36. Le CNDH a proposé également à l'Association francophone des commissions nationales des droits de l'Homme de discuter des actions mises en place par les INDH dans ce contexte. Cela fera l'objet d'un webinaire sur le travail des INDH en mi-avril.
37. Les différentes actions entreprises par le CNDH ont été partagées avec le Réseau arabe des Institutions nationales des droits de l'Homme pour leur mise en ligne sur son site web.
38. Un contact a été établi entre le CNDH et la Commission nationale des droits de l'Homme de la Mauritanie pour partager l'expérience du CNDH dans le contexte de la lutte contre Covid 19.

39. Les consultations continuent entre les membres du Sous-comité d'accréditation, dans lequel le CNDH siège en tant que membre représentant l'Afrique, pour parvenir à une décision sur les mesures urgentes à prendre par le SCA concernant l'examen des INDH lors de la prochaine session du SCA.
40. Un répertoire a été réalisé pour connaître les différentes actions menées au niveau continental et au niveau international. Une analyse comparative est en cours d'élaboration pour déterminer dans quelle mesure les actions entreprises par le gouvernement sont conformes aux normes internationales, y compris les messages publiés par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, les organes conventionnels et les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales.
41. Une traduction de l'avis du Sous-Comité pour la prévention de la torture aux États parties et aux mécanismes nationaux de prévention lié à la pandémie de coronavirus, adopté le 25 mars 2020, a été faite par le CNDH, le jour même de la publication de cet avis ;

VI- Fond Spécial dédié à la gestion de la pandémie CORONAVIRUS

42. Le CNDH salue la mise en place par SM le Roi du Fonds de solidarité spécial destiné à faire face à cette crise exceptionnelle et à aider les personnes les plus démunies.
43. La Présidente du CNDH, le Secrétaire Général ainsi que les membres et le personnel ont contribué à ce fonds.

Annexe : Liens vers les différentes actions du CNDH dans le cadre de la sensibilisation et la prévention contre Covid 19

- Vidéo de sensibilisation et recommandations aux autorités pour respecter les principes des droits de l'homme lors de la gestion de cette pandémie. Langue utilisée : Espagnole. Mme Najoua ACHRGUI, Membre du CNDH.
<https://www.facebook.com/CNDHMaroc.ar/videos/751777468684668/>
<https://twitter.com/CNDHMaroc/status/1243128213515177984?s=09>
- Vidéo sur les précautions prises par le Maroc contre le COVID19, langue utilisée : Hassani. Mme Mimouna ESAID , Membre du CNDH.
<https://www.facebook.com/CNDHMaroc.ar/videos/1857572094377659/>
- Vidéo sur les règles à suivre pour combattre le virus, langue utilisée : Arabe. Mme Zahira FOUNTIR, Membre du CNDH,
<https://www.facebook.com/CNDHMaroc.ar/videos/1345446718986273/>
<https://twitter.com/CNDHMaroc/status/1242936682292416513?s=09>
- Vidéo sur les moyens de prévention contre l'épidémie du COVID19, langue utilisée : Français. Mme Nouzha GUESSOUS , Membre du CNDH
<https://www.facebook.com/CNDHMaroc.ar/videos/483813499173424/>
<https://twitter.com/CNDHMaroc/status/1242887171289292805?s=09>
- Vidéo sur les moyens de prévention contre l'épidémie du COVID19, Langue utilisée : Amazigh
<https://twitter.com/CNDHMaroc/status/1242817984600715269?s=09>
<https://www.facebook.com/CNDHMaroc.ar/videos/882942595487143/>
- Vidéo de sensibilisation et recommandations aux autorités pour respecter les principes des droits de l'homme lors de la gestion de cette pandémie. Langue des signes. M. Mohammed ALKETAFI
- <https://www.facebook.com/CNDHMaroc.ar/videos/536573430612036/>
<https://twitter.com/CNDHMaroc/status/1242585834601287686?s=09>
- Vidéo sur les méthodes de propagation du virus et les mesures préventives qu'on peut adopter, langue Arabe. Dr. Mohamed BENAJIBA, Membre du CNDH et Coordinateur du MNP.
<https://www.facebook.com/CNDHMaroc.ar/videos/138157967611828/>
<https://twitter.com/CNDHMaroc/status/1239985131558973440?s=09>
- Vidéo de sensibilisation contre la propagation du COVID19, destinée aux sénégalais résidants au Maroc, langue utilisée : Wolof. Mme AISSATOU BA, Citoyenne et ressortissante étrangères résidante au Maroc.
https://m.facebook.com/story.php?story_fbid=1524448837725014&id=241212672715310?sfns_n=mo
<https://twitter.com/CNDHMaroc/status/1243198617059549189?s=09>
- Vidéo de sensibilisation contre la propagation du COVID19, langue utilisée : Lingala Monsieur Kungula LINHO.
https://m.facebook.com/story.php?story_fbid=1524546387715259&id=241212672715310?sfns_n=mo

- Communiqué sur la contribution de la Présidente et du Secrétaire général du CNDH au fonds spécial de lutte contre le coronavirus, langue utilisée : Amazigh
https://m.facebook.com/story.php?story_fbid=1521938901309341&id=241212672715310?sfnsn=mo
- Communiqué sur la contribution de la Présidente et du Secrétaire général du CNDH au fonds spécial de lutte contre le coronavirus, langue utilisée : Arabe
https://m.facebook.com/story.php?story_fbid=1515652885271276&id=241212672715310?sfnsn=mo
- Communiqué sur la contribution de la Présidente et du Secrétaire général du CNDH au fonds spécial de lutte contre le coronavirus, langue utilisée : Arabe
https://m.facebook.com/story.php?story_fbid=1516528711850360&id=241212672715310?sfnsn=mo
- Article de sensibilisation et recommandations aux autorités pour respecter les principes des droits de l'homme lors de la gestion de cette pandémie : langue utilisée : Français, langue utilisée : Arabe
https://m.facebook.com/story.php?story_fbid=1521048038065094&id=241212672715310?sfnsn=mo
<https://twitter.com/CNDHMaroc/status/1241845673747779584?s=09>
- Article de sensibilisation et recommandations aux autorités pour respecter les principes des droits de l'homme lors de la gestion de cette pandémie: langue utilisée : Français https://m.facebook.com/story.php?story_fbid=1521532191350012&id=241212672715310?sfnsn=mo
- Note d'information sur le travail du CNDH en période de confinement, notamment la réception des plaintes à distance
<https://twitter.com/CNDHMaroc/status/1241428190372954112?s=09>
- Communiqué sur les mesures de précaution prises par l'administration du CNDH pour prévenir la propagation de la pandémie COVID19, langue utilisée : Arabe
<https://cndh.ma/ar/blgt-shfy/blg-shfy-bkhsws-ltdbyr-lhtrzy-lty-tkhdhth-dr-lmjls-llwqy-mn-khtr-ntshr-lwb-20-mrs-2020>
<https://twitter.com/CNDHMaroc/status/1239600187271716866?s=09>
- Communiqué sur les mesures de précaution prises par l'administration du CNDH pour prévenir la propagation de la pandémie COVID19, langue utilisée : Français : <https://cndh.ma/fr/communiqués/propos-des-mesures-de-precaution-prises-par-ladministration-du-cndh-pour-prevenir-la>
- Communiqué de presse du 16 Mars 2020 à propos des mesures de précaution prises par le CNDH pour la prévention du COVID-19, langue utilisée : Arabe : <https://cndh.ma/ar/blgt-shfy/blg-shfy-bkhsws-fyrws-kwrwn-lmstjd-wltdbyr-lhtrzy-lty-tkhdhth-dr-lmjls-llwqy-mn-khtr-ntshr>
- Communiqué de presse du 16 Mars 2020 à propos des mesures de précaution prises par le CNDH pour la prévention du COVID-19 : langue utilisée : Français : <https://cndh.ma/fr/communiqués/propos-du-coronavirus-covid-19-et-des-mesures-de-precaution-prises-par-ladministration>